

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

AU 31 DÉCEMBRE 2020

9 avril 2021

Note au lecteur

Le *Rapport mensuel des opérations financières* fournit un aperçu des résultats financiers mensuels du gouvernement du Québec. Il est préparé dans le but d'accroître la transparence des finances publiques et d'effectuer un suivi régulier sur l'atteinte de la cible relative au solde budgétaire pour l'année financière. Les informations financières qui y sont présentées ne sont pas auditées et sont basées sur les conventions comptables utilisées dans les états financiers annuels du gouvernement⁽¹⁾.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de COVID-19. Cette pandémie et les mesures mises en place pour y faire face ont des répercussions importantes, notamment sur la situation financière du gouvernement du Québec.

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 janvier 2021* sera publié le 30 avril 2021.

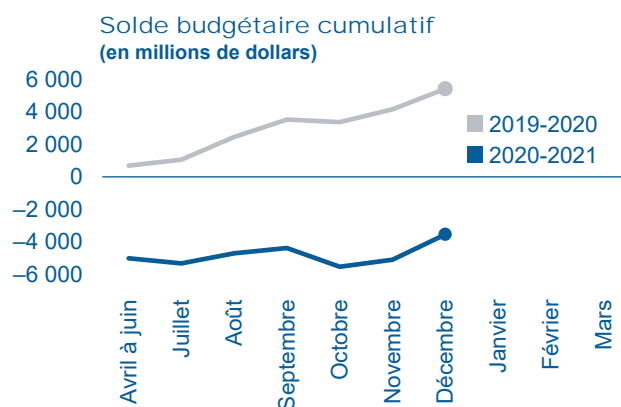
Faits saillants de décembre 2020

Au 31 décembre 2020, soit pour les neuf premiers mois de 2020-2021, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire affichait un déficit de 3,6 milliards de dollars. Il s'agit d'une diminution de 9,0 milliards de dollars du solde budgétaire par rapport au surplus observé l'année précédente à pareille date. Ce résultat provient :

- de revenus de 87,6 milliards de dollars;
- de dépenses de 89,1 milliards de dollars;
- de versements de 2,1 milliards de dollars au Fonds des générations.

Selon les données présentées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*, un déficit budgétaire de 15,0 milliards de dollars est prévu pour l'ensemble de l'année, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

- Les incertitudes actuelles liées au contexte de pandémie et les dépenses importantes nécessaires pour protéger les Québécois impliquent le maintien de cette prévision de déficit. Cependant, les résultats encourageants au niveau des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020, s'ils devaient se prolonger, pourraient conduire à une révision du solde budgétaire prévu au cours des prochains mois.



SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(données non vérifiées, en millions de dollars)

	Décembre			Avril à décembre			
	2019	2020	Variation	2019-2020	2020-2021	Variation	Variation (%)
Revenus autonomes	8 651	9 672	1 021	69 409	66 228	-3 181	-4,6
Transferts fédéraux	1 991	2 496	505	17 944	21 411	3 467	19,3
Revenus consolidés	10 642	12 168	1 526	87 353	87 639	286	0,3
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	-8 547	-9 646	-1 099	-74 371	-83 723	-9 352	12,6
Service de la dette	-648	-642	6	-5 757	-5 373	384	-6,7
Dépenses consolidées	-9 195	-10 288	-1 093	-80 128	-89 096	-8 968	11,2
SURPLUS (DÉFICIT)⁽³⁾	1 447	1 880	433	7 225	-1 457	-8 682	---
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-179	-315	-136	-1 797	-2 094	-297	---
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	1 268	1 565	297	5 428	-3 551	-8 979	---

REVENUS CONSOLIDÉS

Revenus autonomes

Au 31 décembre 2020, soit pour les neuf premiers mois de 2020-2021, les revenus autonomes totalisaient 66,2 milliards de dollars. Il s'agit d'une diminution de 3,2 milliards de dollars (4,6 %) comparativement à la même période de l'année précédente.

- Le ralentissement de l'activité économique au Québec dû à la pandémie de COVID-19 a eu un effet à la baisse sur l'ensemble des sources de revenus autonomes.

Les **revenus fiscaux** ont diminué de 1,5 milliard de dollars (2,7 %), pour atteindre 53,4 milliards de dollars, en raison de :

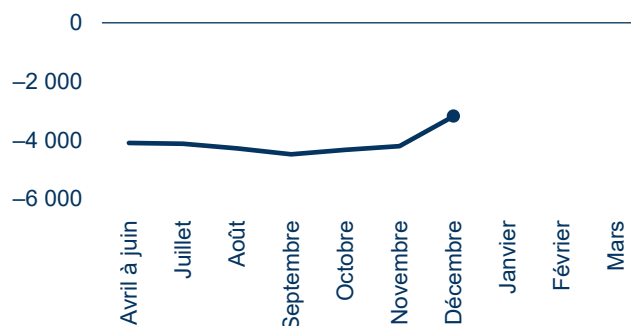
- la hausse de 643 millions de dollars (2,5 %) de l'**impôt sur le revenu des particuliers**, découlant notamment de l'impôt additionnel en lien avec les mesures de soutien au revenu;
- la diminution de 247 millions de dollars (5,0 %) des **cotisations pour les services de santé**, découlant notamment de la décroissance des salaires et traitements et de la mise en place d'un crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé pour les employés en congé payé;
- la baisse de 613 millions de dollars (10,4 %) des revenus provenant des **impôts des sociétés**, attribuable notamment à la diminution des acomptes provisionnels des entreprises, lesquels sont basés entre autres sur les résultats d'exploitation prévus par les sociétés;
- la diminution de 276 millions de dollars (23,6 %) de l'**impôt foncier scolaire**, attribuable notamment à la réforme du régime de la taxe scolaire, qui vise la diminution des taux de la taxe scolaire au Québec;
- la baisse de 999 millions de dollars (5,7 %) des **taxes à la consommation**, en raison notamment de la baisse de la consommation des ménages.

Les **autres revenus autonomes** ont diminué de 1,2 milliard de dollars (10,1 %), pour atteindre 10,5 milliards de dollars, en raison de :

- la baisse des **droits et permis** de 102 millions de dollars (3,2 %), attribuable principalement à la diminution des revenus perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE), diminution compensée en partie par une hausse des revenus miniers découlant des prix soutenus des métaux sur les marchés en 2020;
- la diminution des **revenus divers** de 1,1 milliard de dollars (12,8 %), attribuable notamment à la baisse des revenus de vente de biens et services, occasionnée par les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à la baisse des revenus de Capital ressources naturelles et énergie en lien avec la vente des actions détenues dans Minerai de fer Québec en 2019-2020.

Les **revenus provenant des entreprises du gouvernement** ont diminué de 514 millions de dollars (18,0 %), pour s'établir à 2,3 milliards de dollars. Cette baisse est principalement attribuable aux résultats de Loto-Québec, affectés par la fermeture temporaire des casinos et des salons de jeux ainsi que des différents points de vente. De plus, Hydro-Québec a constaté une baisse de la consommation d'électricité au Québec. Ces diminutions sont compensées en partie par l'augmentation des résultats d'Investissement Québec, découlant d'une augmentation de la valeur de ses titres détenus en portefeuille, qui ont bénéficié d'une reprise rapide de la bourse.

Variation cumulative des revenus autonomes (en millions de dollars)



REVENUS AUTONOMES

(données non vérifiées, en millions de dollars)

	Décembre			Avril à décembre			
	2019	2020	Variation	2019-2020	2020-2021	Variation	Variation (%)
Impôt sur le revenu et les biens							
Impôt sur le revenu des particuliers	3 406	4 315	909	25 246	25 889	643	2,5
Cotisations pour les services de santé	575	771	196	4 966	4 719	-247	-5,0
Impôts des sociétés	768	889	121	5 921	5 308	-613	-10,4
Impôt foncier scolaire	124	87	-37	1 168	892	-276	-23,6
Taxes à la consommation	2 118	1 784	-334	17 608	16 609	-999	-5,7
Revenus fiscaux	6 991	7 846	855	54 909	53 417	-1 492	-2,7
Droits et permis	288	351	63	3 236	3 134	-102	-3,2
Revenus divers	828	949	121	8 410	7 337	-1 073	-12,8
Autres revenus autonomes	1 116	1 300	184	11 646	10 471	-1 175	-10,1
Total des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	8 107	9 146	1 039	66 555	63 888	-2 667	-4,0
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	544	526	-18	2 854	2 340	-514	-18,0
TOTAL	8 651	9 672	1 021	69 409	66 228	-3 181	-4,6

Transferts fédéraux

Au 31 décembre 2020, soit pour les neuf premiers mois de 2020-2021, les transferts fédéraux totalisaient 21,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 3,5 milliards de dollars (19,3 %) comparativement à la même période de l'année précédente.

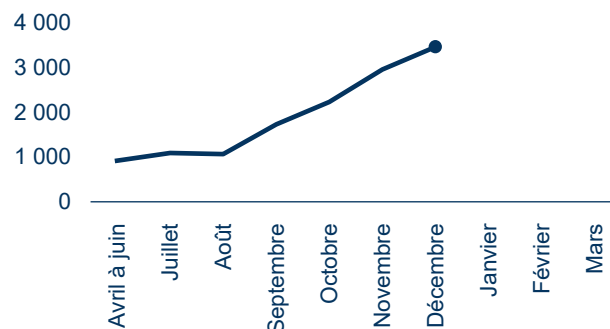
- Cette croissance est principalement attribuable aux revenus des autres programmes.

Les revenus de **transferts pour la santé** ont augmenté de 243 millions de dollars (5,0 %), pour atteindre 5,1 milliards de dollars. Cette hausse s'explique en partie par la croissance du PIB nominal canadien, qui détermine le rythme de croissance de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS).

Les revenus provenant des **autres programmes** ont augmenté de 3,1 milliards de dollars (146,5 %), pour atteindre 5,2 milliards de dollars, en raison notamment :

- d'un paiement de transfert de 661 millions de dollars effectué en juin 2020 dans le but de compenser une partie des efforts déployés par le Québec pour atténuer l'impact financier de la pandémie de COVID-19;
- de paiements de transfert de 1,9 milliard de dollars comptabilisés au 31 décembre 2020 relativement aux nouvelles ententes pour la relance sécuritaire et la rentrée scolaire sécuritaire conclues avec le gouvernement fédéral afin d'appuyer les provinces dans la mise en place de mesures en lien avec la pandémie.

Variation cumulative des transferts fédéraux (en millions de dollars)



TRANSFERTS FÉDÉRAUX

(données non vérifiées, en millions de dollars)

	Décembre			Avril à décembre			
	2019	2020	Variation	2019-2020	2020-2021	Variation	Variation (%)
Péréquation	1 093	1 104	11	9 843	9 939	96	1,0
Transferts pour la santé	535	552	17	4 857	5 100	243	5,0
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	124	124	—	1 143	1 193	50	4,4
Autres programmes	239	716	477	2 101	5 179	3 078	146,5
TOTAL	1 991	2 496	505	17 944	21 411	3 467	19,3

DÉPENSES CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2020, soit pour les neuf premiers mois de 2020-2021, les dépenses consolidées totalisaient 89,1 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 9,0 milliards de dollars (11,2 %) comparativement à la même période de l'année précédente.

- Cette croissance des dépenses reflète en particulier les ressources importantes mobilisées dans le portefeuille Santé et Services sociaux ainsi que les aides financières apportées aux individus, aux entreprises et aux municipalités dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses du portefeuille **Éducation et Enseignement supérieur** ont augmenté de 387 millions de dollars (2,2 %), pour atteindre 17,8 milliards de dollars.

Les dépenses du portefeuille **Santé et Services sociaux** ont augmenté de 5,9 milliards de dollars (17,8 %), pour atteindre 39,1 milliards de dollars, en raison principalement de :

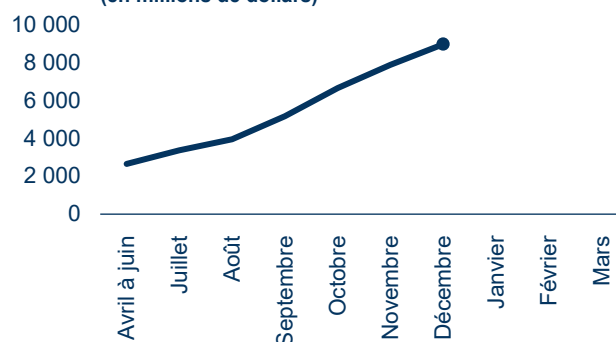
- la hausse de 5,7 milliards de dollars des dépenses des établissements de santé et services sociaux, notamment attribuable au coût des équipements de protection individuelle ainsi qu'aux bonifications salariales octroyées aux travailleurs de la santé, dont les réposés aux bénéficiaires, pour reconnaître les efforts additionnels visant à faire face à la crise sanitaire.

Les dépenses des **autres portefeuilles** ont augmenté de 3,0 milliards de dollars (12,7 %), pour atteindre 26,4 milliards de dollars, en raison notamment de :

- la hausse de 1,1 milliard de dollars des dépenses du portefeuille Finances, en partie attribuable à la contribution du Québec au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) et au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- la hausse de 520 millions de dollars des dépenses du portefeuille Transports, principalement attribuable à l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;
- la hausse de 469 millions de dollars des dépenses du portefeuille Famille, dont une augmentation de 398 millions de dollars découlant de la bonification complète de l'Allocation famille annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019;
- la hausse de 392 millions de dollars des dépenses du portefeuille Économie et Innovation, provenant notamment des crédits d'impôt, dont ceux pour l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation, pour des titres multimédias et pour la recherche scientifique et le développement expérimental, ainsi que du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);
- la hausse de 366 millions de dollars des dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation, principalement attribuable à l'aide financière prévue dans l'Accord sur la relance sécuritaire et visant à soutenir les municipalités dans le contexte de la pandémie;
- la baisse de 342 millions de dollars des dépenses du portefeuille Sécurité publique, s'expliquant notamment par l'aide financière accordée en 2019-2020 relativement aux inondations du printemps 2019.

Les dépenses du **service de la dette** ont diminué de 384 millions de dollars (6,7 %), pour s'établir à 5,4 milliards de dollars, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt.

Variation cumulative des dépenses consolidées (en millions de dollars)



DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR PORTEFEUILLE⁽⁵⁾

(données non vérifiées, en millions de dollars)

	Décembre			Avril à décembre			
	2019 ⁽⁶⁾	2020	Variation	2019-2020 ⁽⁶⁾	2020-2021	Variation	Variation (%)
Éducation et Enseignement supérieur	2 079	2 201	122	17 387	17 774	387	2,2
Santé et Services sociaux	3 892	4 593	701	33 201	39 115	5 914	17,8
Autres portefeuilles ⁽⁷⁾	2 532	2 799	267	23 388	26 360	2 972	12,7
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	44	53	9	395	474	79	20,0
Dépenses de portefeuilles	8 547	9 646	1 099	74 371	83 723	9 352	12,6
Service de la dette	648	642	-6	5 757	5 373	-384	-6,7
TOTAL	9 195	10 288	1 093	80 128	89 096	8 968	11,2

SURPLUS OU BESOINS FINANCIERS NETS

Composition des surplus ou des besoins financiers nets

Les revenus et les dépenses du gouvernement sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et les dépenses, lorsqu'elles sont réalisées, sans égard au moment où ont lieu les encaissements et les décaissements.

Les surplus (besoins) financiers nets, quant à eux, sont constitués de l'écart entre les encaissements et les décaissements résultant des activités du gouvernement. Pour pourvoir à ses besoins financiers nets, le gouvernement a recours à diverses sources de financement, dont sa trésorerie et ses emprunts.

Les diverses rubriques des besoins financiers nets représentent les encaissements et les décaissements nets générés par les investissements du gouvernement en prêts, en placements, en participations dans ses entreprises et en immobilisations, ainsi que par les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs et les autres comptes. Cette dernière rubrique comprend notamment le paiement des comptes fournisseurs et la perception des comptes débiteurs. Les versements au Fonds des générations donnent également lieu à des besoins financiers.

À compter du présent rapport mensuel, la présentation des surplus (besoins) financiers nets a été modifiée pour la rendre comparable à celle utilisée dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*. Ainsi, la rubrique « Placements, prêts et avances » inclut maintenant la variation des placements temporaires, et la rubrique « Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs » tient maintenant compte du réinvestissement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers. Une nouvelle rubrique, « Versements au Fonds des générations », inclut les besoins financiers générés par les revenus consacrés au Fonds des générations.

Pour la période d'avril à décembre 2020, les besoins financiers nets atteignent 22,8 milliards de dollars et s'expliquent par :

- le déficit de 1,5 milliard de dollars résultant de la différence entre les revenus et les dépenses du gouvernement;
- les besoins financiers de 11,7 milliards de dollars pour les placements, prêts et avances, principalement en raison d'une augmentation des placements temporaires de 8,0 milliards de dollars dans le cadre de la gestion globale de la trésorerie, ainsi que d'une hausse des prêts, notamment ceux accordés à titre de mesures d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de COVID-19, et de la croissance de la valeur de consolidation des entreprises du gouvernement⁽⁸⁾;
- les besoins financiers de 3,0 milliards de dollars pour les immobilisations du gouvernement, dus à des investissements de 6,2 milliards de dollars en partie compensés par les dépenses d'amortissement de 3,2 milliards de dollars⁽⁸⁾;
- les besoins financiers de 2,0 milliards de dollars liés au passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, qui résultent du versement des prestations aux employés de l'État de 4,9 milliards de dollars compensé en partie par le coût net des régimes de 2,9 milliards de dollars⁽⁸⁾;
- les besoins financiers de 2,5 milliards de dollars provenant des autres comptes⁽⁹⁾;
- les besoins financiers de 2,1 milliards de dollars générés par les versements au Fonds des générations.

SURPLUS OU BESOINS FINANCIERS NETS

(données non vérifiées, en millions de dollars)

	Avril à décembre	
	2019-2020 (retraité)	2020-2021
SURPLUS (DÉFICIT)⁽³⁾	7 225	-1 457
Opérations non budgétaires		
Placements, prêts et avances	-5 201	-11 684
Immobilisations	-2 659	-2 984
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	-1 899	-2 042
Autres comptes ⁽⁹⁾	-1 187	-2 525
Versements au Fonds des générations	-1 797	-2 094
Total des opérations non budgétaires	-12 743	-21 329
SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS	-5 518	-22 786

ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE EN 2020-2021

Les résultats au 31 décembre 2020 affichaient un déficit budgétaire de 3,6 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année.

Selon les données présentées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*, un déficit budgétaire de 15,0 milliards de dollars est attendu pour l'ensemble de l'année 2020-2021, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

Au cours des trois derniers mois de l'exercice financier, soit de janvier à mars 2021, le déficit budgétaire proviendra :

- des résultats excluant les initiatives annoncées depuis le début de l'année financière, résultats qui feront augmenter le déficit de 3,5 milliards de dollars;
- des initiatives annoncées depuis le début de l'année, soit en juin 2020, en novembre 2020 et en mars 2021, dont un solde de 6,7 milliards de dollars reste à être comptabilisé.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit une provision de 1,3 milliard de dollars pour pallier les risques économiques potentiels et financer des mesures additionnelles de soutien et de relance.

- Bien que l'année financière se termine le 31 mars 2021, cette provision permet de couvrir les risques liés à l'incertitude qui subsiste quant au suivi budgétaire mensuel à venir et aux éléments qui pourraient survenir avant la publication des *Comptes publics 2020-2021*.

L'utilisation de la réserve de stabilisation permettra de réduire le déficit budgétaire à 6,2 milliards de dollars.

ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE POUR 2020-2021

(en millions de dollars)

	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾ – RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	-3 551
RÉSULTATS À VENIR DE JANVIER À MARS 2021	
Résultats excluant les initiatives	
– Revenus consolidés	32 777
– Dépenses consolidées	-35 353
– Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-920
Sous-total	-3 496
Solde des initiatives à comptabiliser	
– Portrait de juin 2020	-1 750
– Mise à jour de novembre 2020	-2 426
– Budget de mars 2021 ⁽¹⁰⁾	-2 527
Sous-total	-6 703
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-1 250
TOTAL À VENIR	-11 449
SOLDE BUDGÉTAIRE PRÉVU AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-15 000
Utilisation de la réserve de stabilisation	8 760
SOLDE BUDGÉTAIRE PRÉVU⁽¹¹⁾ – BUDGET DE MARS 2021	-6 240

ANNEXE 1 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ÉVOLUTION DEPUIS LE BUDGET DE MARS 2020

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2020	Révisions	Budget de mars 2021 ⁽¹²⁾	Variation (%) ⁽¹³⁾
REVENUS CONSOLIDÉS				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	35 435	-219	35 216	4,1
Cotisations pour les services de santé	6 896	-441	6 455	-1,0
Impôts des sociétés	8 530	-545	7 985	-7,2
Impôt foncier scolaire	1 349	-183	1 166	-24,2
Taxes à la consommation	22 961	-2 639	20 322	-4,8
Revenus fiscaux	75 171	-4 027	71 144	-1,0
Droits et permis	4 643	-265	4 378	-3,5
Revenus divers	10 975	-457	10 518	-4,1
Autres revenus autonomes	15 618	-722	14 896	-3,9
Total des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	90 789	-4 749	86 040	-1,5
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 814	-826	3 988	-9,8
Total des revenus autonomes	95 603	-5 575	90 028	-1,9
Transferts fédéraux	25 692	4 582	30 274	20,0
Total des revenus consolidés	121 295	-993	120 302	2,8
DÉPENSES CONSOLIDÉES				
Éducation et Enseignement supérieur	-25 734	-639	-26 373	8,1
Santé et Services sociaux	-47 760	-6 022	-53 782	20,0
Autres portefeuilles ⁽⁷⁾	-36 806	-5 780	-42 586	13,7
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	—	-632	-632	—
Dépenses de portefeuilles	-110 300	-13 073	-123 373	15,1
Service de la dette	-8 266	601	-7 665	-0,1
Total des dépenses consolidées	-118 566	-12 472	-131 038	14,1
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-1 250	-1 250	—
SURPLUS (DÉFICIT)⁽³⁾	2 729	-14 715	-11 986	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 729	-285	-3 014	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	—	-15 000	-15 000	—
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	8 760	8 760	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹¹⁾	—	-6 240	-6 240	—

ANNEXE 2 : DÉPENSES PAR MISSION

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation dans le *Rapport mensuel des opérations financières* permet de mieux suivre l'évolution des résultats réels au cours de l'année.

Les missions consacrées aux services publics sont :

- **Santé et services sociaux**, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- **Éducation et culture**, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- **Économie et environnement**, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- **Gouverne et justice**, qui regroupe principalement les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR MISSION EXCLUANT LE SERVICE DE LA DETTE

(données non vérifiées, en millions de dollars)

	Décembre		Avril à décembre	
	2019 ⁽⁶⁾	2020	2019-2020 ⁽⁶⁾	2020-2021
Santé et services sociaux	3 835	4 462	32 453	38 110
Éducation et culture	2 127	2 286	17 976	18 541
Économie et environnement	1 204	1 285	9 568	11 194
Soutien aux personnes et aux familles	787	823	8 040	8 463
Gouverne et justice	550	737	5 939	6 941
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	44	53	395	474
TOTAL	8 547	9 646	74 371	83 723

Informations financières consolidées

Les résultats consolidés regroupent les résultats de l'ensemble des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, c'est-à-dire qui sont sous son contrôle. Afin d'établir les résultats consolidés, le gouvernement élimine les opérations entre les entités du périmètre comptable. Des informations additionnelles sur l'organisation financière du gouvernement et le financement des services publics peuvent être consultées aux pages 13 à 18 du document [Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État](#).

Modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert

En avril 2012, une norme comptable révisée sur les paiements de transfert est entrée en vigueur. En vertu de cette norme, le gouvernement doit inscrire une dépense dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait aux critères d'admissibilité. L'interprétation de la notion d'autorisation pour les programmes nécessitant une approbation de crédits annuels par l'Assemblée nationale a donné lieu à une divergence d'opinions avec le Vérificateur général du Québec, qui a formulé une opinion avec réserve dans son audit des états financiers consolidés du gouvernement de 2012-2013 à 2019-2020.

Afin d'assurer une comparabilité accrue des informations financières avec celles du gouvernement fédéral et des autres provinces et de se conformer à la recommandation du Vérificateur général du Québec, le gouvernement modifie l'application de cette norme. Ainsi, les contributions financières aux projets d'infrastructures appartenant à des tiers sont comptabilisées plus rapidement comme dépenses, soit sur la période de la réalisation des travaux admissibles plutôt que sur celle du remboursement de la dette contractée par les bénéficiaires.

Dans le présent rapport mensuel, l'incidence estimée de cette modification a été comptabilisée rétroactivement avec retraitement des chiffres des périodes antérieures.

Notes

- (1) Un sommaire des principales conventions comptables du gouvernement peut être consulté aux pages 84 à 87 du volume 1 des [Comptes publics 2019-2020](#).
- (2) Les dépenses de portefeuilles incluent l'incidence du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- (3) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.
- (4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- (5) Les dépenses consolidées par mission sont présentées dans l'annexe 2.
- (6) Certaines dépenses ont été reclassées entre les portefeuilles et entre les missions pour qu'elles tiennent compte du passage à la structure budgétaire 2020-2021.
- (7) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interporteuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.
- (8) Ces éléments, qui sont inclus dans le surplus (déficit) budgétaire du gouvernement, sont éliminés dans les opérations non budgétaires, car ils n'ont pas d'effet sur les liquidités.
- (9) Les surplus ou besoins financiers relatifs aux autres comptes peuvent varier de façon importante d'un mois à l'autre, notamment en fonction du moment où le gouvernement encaisse ou décaisse les sommes relatives à ses activités. Par exemple, lorsque le dernier jour d'un mois n'est pas un jour ouvrable, les remises relatives à la TVQ sont encaissées au début du mois suivant, de sorte que l'équivalent de deux mois de remises peut être encaissé au cours d'un même mois.
- (10) Les initiatives du budget de mars 2021 présentées excluent l'impact financier du ralentissement des activités (délestage) dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- (11) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.
- (12) La présentation de l'information budgétaire du présent rapport mensuel est conforme à celle du cadre financier, tel que publié dans le [Plan budgétaire du Québec – Mars 2021](#).
- (13) Il s'agit de la variation annuelle par rapport aux résultats de 2019-2020.

Pour tout renseignement, communiquer avec la Direction des communications du ministère des Finances, au 418 528-7382.

Le présent rapport est également publié sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca.